



Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

PLAIDOYER DE L'AQOCI
POUR LA

**COP16 SUR LA
BIODIVERSITÉ**

ET LA

**COP29 SUR LE
CLIMAT**



POURQUOI PARTICIPER AUX COP?

Cette année, l'AQOCI participera à la COP16 sur la biodiversité et à la COP29 sur le climat.



La COP16 sur la diversité biologique se déroulera à Cali en Colombie du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024. Elle sera la première conférence des parties organisée à la suite de l'accord historique Kunming-Montréal signé en 2022. Les principaux enjeux seront l'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité et la fixation d'un cadre opérationnel de suivi des progrès des États par rapport aux objectifs fixés dans le Cadre mondial de 2022.



La COP29 sur le climat se déroulera du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou en Azerbaïdjan. Un des principaux enjeux sera la négociation du Nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ), soit le nouvel objectif de financement climatique pour remplacer la cible de 100 milliards USD par année qui avait été établie à la COP15 de Copenhague en 2009.

POURQUOI EST-CE QUE L'AQOCI PARTICIPE À CES ESPACES ?

- Pour amplifier les voix des communautés les plus affectés par la crise climatique, notamment dans les pays du Sud global
- Pour poursuivre notre travail de plaidoyer auprès des dirigeant-es québécois-es et canadien-nes en faveur d'une justice climatique féministe
- Pour renforcer nos alliances avec des partenaires de la société civile du Québec, du Canada et de l'international autour des enjeux liés à la biodiversité et au climat

Dans une perspective de justice climatique, l'approche privilégiée par l'AQOCI est de travailler en partenariat avec des réseaux et des organisations de la société civile d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie pour appuyer leurs revendications et faire entendre leurs voix à titre de représentant-es des communautés les plus affectées par la perte de biodiversité et l'impact des changements climatiques à travers le monde.

Plus spécifiquement, nous avons conçu ce document de plaidoyer en nous appuyant en grande partie sur leurs revendications ; nous organiserons des activités à la COP16 et à la COP29 pour faire entendre leurs voix ; et nous diffuserons des entrevues avec ces représentant-es pour faire connaître leur travail et leurs perspectives sur les enjeux liés à la biodiversité et au climat.

Les partenaires avec qui nous allons collaborer à la COP16 et à la COP29 sont le Comité de coordination des organisations autochtones du bassin amazonien (COICA), le Réseau latino-américain pour la justice économique et sociale (LATINDADD), IBON International, l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA) et le Secrétariat permanent des ONG du Burkina Faso (SPONG).

Présentation des partenaires



COORDINADORA DE LAS ORGANIZACIONES
INDÍGENAS DE LA CUENCA AMAZÓNICA

Le [Comité de coordination des organisations autochtones du bassin amazonien \(COICA\)](#) regroupe neuf organisations autochtones amazoniennes d'Équateur, de Bolivie, du Brésil, de Colombie, de Guyane, du Pérou, du Suriname et du Venezuela. Elle représente environ 511 peuples amazoniens qui vivent dans une zone couvrant environ 240 millions d'hectares de forêt et est considérée comme la plus grande organisation autochtone au monde.



[IBON International](#) est une organisation basée aux Philippines qui coopère avec des mouvements sociaux et des groupes de la société civile, en particulier dans le Sud global. Elle travaille directement ou par l'intermédiaire de réseaux et de partenariats, afin de dégager des consensus sur les questions de développement et elle aide à porter ces consensus sur des scènes mondiales plus larges en s'engageant dans des processus internationaux comme les COP.



Le [Réseau latino-américain pour la justice économique et sociale \(LATINDADD\)](#) est un réseau composé d'institutions et d'organisations sociales des pays d'Amérique latine qui s'efforcent de résoudre les problèmes découlant de la crise systémique et de créer les conditions nécessaires à la mise en place d'une économie au service de la population, dans laquelle les droits économiques, sociaux et culturels sont respectés.



[L'Alliance panafricaine pour la justice climatique \(PACJA\)](#) est un réseau de 1000 organisations issues de 51 pays africains qui rassemble des groupes issus de la base, des organisations communautaires, des organisations non gouvernementales, des communautés autochtones, entre autres, avec une vision commune pour promouvoir une approche centrée sur les personnes, fondée sur les droits, juste et inclusive pour relever les défis climatiques auxquels l'humanité et la planète sont confrontées.



Créé en juin 1974, le [Secrétariat permanent des ONG du Burkina Faso \(SPONG\)](#) est une plateforme nationale regroupant 290 ONG, associations et fondations. Sa mission principale est d'influencer les politiques en faveur des communautés burkinabés, en les accompagnant dans divers domaines de développement économique, social et environnemental.

Demandes politiques

1- SORTIR DES ÉNERGIES FOSSILES

Les combustibles fossiles sont la principale cause de la crise climatique, tant sur le plan historique qu'actuel. En effet, les émissions provenant de la production et de la consommation de pétrole, de gaz et de charbon représentent environ 75 % de toutes les émissions anthropiques mondiales de gaz à effet de serre à ce jour.¹

L'an dernier, à la COP28, les États ont ouvert la voie pour la première fois à un abandon progressif des énergies fossiles. Mais comme l'a souligné la représentante des îles Samoa, qui présidait l'Alliance des petits États insulaires « (n)ous avons fait un pas en avant par rapport au statu quo, mais c'est un changement exponentiel dont nous avons vraiment besoin ».²

L'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA) insiste sur le fait que la réduction des émissions est une obligation, pas une option, et que les pays du Nord doivent présenter des plans urgents pour éliminer progressivement les combustibles fossiles.³ IBON International abonde dans le même sens et soutient que les pays du Nord et les entreprises devraient prendre l'initiative de réduire radicalement leurs émissions en se fondant sur un véritable objectif zéro, y compris en mettant en place un moratoire mondial sur les projets d'exploration et d'extraction du pétrole, du gaz et du charbon.

Dans le cadre de la COP29, nous demandons au Canada de :

- Renforcer son engagement à éliminer progressivement les combustibles fossiles.

2- ACCROÎTRE LE FINANCEMENT POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET S'ATTAQUER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Même selon leurs propres normes de comptabilisation généreuses, les pays du Nord ont trois ans de retard sur l'engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour l'action climatique. Cette situation pourrait avoir de graves conséquences sur notre capacité à éviter les pires impacts des changements climatiques.⁴ Il existe une urgence de mobiliser des ressources financières et d'appuyer de mécanismes de financement souples et innovants en faveur des populations et des pays les plus affectés par les impacts des changements climatiques et du déclin de la biodiversité.

En ce qui concerne la COP16 sur la biodiversité, un des enjeux clés au cœur des négociations sera l'évaluation des progrès mondiaux réalisés quant à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Pour parvenir à qu'il soit efficace et utile, il devrait être appuyé par des mécanismes solides avec de nouveaux financements supplémentaires, adéquats et accessibles.

Pour ce qui est de la COP29 sur le climat, l'enjeu principal au cœur des négociations sera l'adoption d'un Nouvel objectif quantifié collectif (NOQC), soit le nouvel engagement des États en faveur du financement climatique. Si un nouvel objectif de financement basé sur les besoins réels des communautés est nécessaire, il faudra aussi assurer une meilleure répartition du financement entre l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages. Par exemple, PACJA propose de garantir un sous-objectif clair et quantifié sur l'adaptation dans le cadre du NCQG, sur la base des besoins évalués et en veillant à ce que le financement soit adéquat, qu'il n'aggrave pas la dette et qu'il soit facilement accessible tant aux gouvernements qu'aux communautés.

Dans le cadre de la COP16 sur la biodiversité, nous demandons au Canada de :

- Respecter ses engagements en contribuant aux efforts de la communauté internationale de mobiliser au moins 272 milliards de dollars par an pour le financement de la biodiversité mondiale d'ici à 2030.⁵



- S'assurer que le Cadre mondial de la biodiversité compte avec un financement suffisant et accessible en temps opportun au profit des groupes autochtones, qui se trouvent en première ligne dans la protection de la biodiversité.

Dans le cadre de la COP29 sur le climat, nous demandons au Canada de :

- Contribuer activement à l'adoption d'un nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ) ambitieux et à la hauteur des besoins des communautés
- Tripler son financement climatique bilatéral pour la prochaine période pour passer de 5,3 milliards (2021-2026) à 15,9 milliards CAD (2026-2031), ce qui permettrait de :
 - tripler le financement de l'adaptation (à 6,36 milliards de dollars);
 - doubler le financement de l'atténuation (à 6,36 milliards de dollars) ;
 - d'augmenter progressivement le financement des pertes et dommages à 3,18 milliards de dollars.⁶

3- AUGMENTER LA PART DU FINANCEMENT CLIMATIQUE OFFERT SOUS FORME DE SUBVENTION PLUTÔT QUE SOUS FORME DE PRÊT

Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), plus de 70 % du financement public destiné à la lutte contre les changements climatiques dans le monde prend la forme d'une dette et est principalement consacré à l'atténuation des changements climatiques (plutôt qu'à l'adaptation). Pour la période 2015-2021, seulement 34 % du financement climatique canadien a été offert sous forme de subventions.

Selon PACJA, les prêts, y compris les prêts concessionnels, ne constituent pas un financement climatique de la part du Nord, mais une contribution des pays bénéficiaires.

Dans le cadre de la COP29 sur le climat, nous demandons au Canada de :

- S'engager à augmenter les subventions à au moins 60% du financement bilatéral de la lutte contre les changements climatiques.⁷

4- ÉLIMINER LES DETTES DES PAYS DU SUD GLOBAL

Force est de constater qu'il existe une relation intrinsèque entre la crise climatique et la dette maintenue par les pays du Sud global. L'extraction des ressources naturelles est d'ailleurs l'une des principales sources de recettes fiscales, mais elle est également liée au problème de la dette et à l'aggravation des impacts environnementaux et sociaux. Dans ce sens, le système capitaliste, dont la logique prédatrice, en termes financiers et environnementaux, est responsable de l'approfondissement de ces problématiques (Latindadd, 2024).

L'impact croissant de la dette internationale a des effets néfastes sur la capacité des pays du Sud global à financer les services essentiels et les investissements liés à l'action climatique et la protection de la biodiversité.

Les dettes des pays du Sud global doivent être annulées sans condition, tout en respectant leur souveraineté dans la réaffectation des fonds à leurs priorités et besoins en matière de climat, de protection de biodiversité et de développement⁸ (IBON, 2024).

Au-delà des COP, nous demandons au Canada de :



- Promouvoir un meilleur accès à des financements publics équitables pour le climat et la nature, sans dette et à des conditions très favorables, et dans le cadre d'un appel mondial visant à obtenir des réparations pour les populations les premières concernées et les plus vulnérabilisées aux effets de la crise climatique et de la perte de biodiversité.⁹
- Limiter l'utilisation des prêts dans son financement pour le climat et la biodiversité. Le cadre politique devrait aborder les interconnexions entre la dette et les changements climatiques.

5- PROTÉGER LA FORÊT ET LES PAYS AMAZONIENS

La forêt et les pays amazoniens¹⁰ sont confrontés de manière exacerbée aux défis en termes de dette, de changements climatiques et d'extractivisme des ressources naturelles. L'Amazonie - de loin la plus grande zone forestière tropicale de la planète - revêt une importance capitale pour la biodiversité, l'humanité, le climat et la Terre entière. En effet, elle abrite un tiers des espèces végétales et animales, ainsi que 20% de

l'eau douce de notre planète. Elle représente plus de 40% de la forêt tropicale restante du monde et est le plus grand dépositaire de biodiversité de la planète. Elle est aussi le foyer de 47 millions de personnes, dont plus de 500 peuples autochtones, des tribus isolées et des groupes d'origine africaine, ce qui en fait également une région très diversifiée sur le plan culturel.

Alors que des zones toujours plus grandes de cette forêt sont déboisées et brûlées à l'heure actuelle, anéantissant les moyens de subsistance des pays et des populations autochtones, déséquilibrant les écosystèmes et menaçant le climat mondial, le Comité de coordination des organisations autochtones du bassin amazonien (COICA) et le Réseau latino-américain pour la justice économique et sociale (LATINDADD) appellent la communauté internationale à agir avant qu'il ne soit trop tard.



Dans le cadre de la COP16 sur la biodiversité, nous demandons au Canada de :

- Appuyer l'adoption d'un pacte mondial pour que 80% de l'Amazonie soit protégée et conservée de manière permanente d'ici 2025.¹¹



Au-delà des COP, nous demandons au Canada et aux États du Nord de :

- Reconnaître le lien existant et s'attaquer aux enjeux de dette, d'impact des changements climatiques et de l'extractivisme dans les pays amazoniens, par des changements systémiques et des réformes profondes du système financier et économique au niveau international.

6- RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES ET ASSURER UN FINANCEMENT ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE

Les communautés locales possèdent une connaissance approfondie des écosystèmes dans lesquels elles évoluent. Cette expertise est souvent le fruit de générations d'interactions avec la terre et les ressources naturelles. Il est crucial d'intégrer ces connaissances et d'appuyer les pratiques agroécologiques des ONG et des communautés locales comme des piliers de la sécurité alimentaire et des stratégies de lutte contre les changements climatiques.

Actuellement, le financement pour la protection de la biodiversité et du climat néglige les initiatives agroécologiques menées par les ONG et les communautés locales. Ces initiatives, qui répondent directement aux défis environnementaux et socio-économiques locaux, devraient être soutenues, non seulement par des fonds adéquats, mais aussi par des mécanismes simplifiés pour les obtenir.



Dans le cadre de la COP16 sur la biodiversité et la COP29 sur le climat, nous demandons au Canada et aux États de :

- Reconnaître l'importance des pratiques agroécologiques qui favorisent non seulement la durabilité environnementale, mais aussi la souveraineté alimentaire des communautés locales.¹²
- Assurer un financement équitable et accessible. Les pays du Nord doivent allouer des ressources financières suffisantes et un cadre de financement adapté qui faciliteraient la mise en œuvre de solutions durables et innovantes en agroécologie des ONG et des communautés locales.

7- FAVORISER UNE IMPLICATION SIGNIFICATIVE DES JEUNES GÉNÉRATIONS DANS LES PROCESSUS DÉCISIONNELS

Le principe d'équité intergénérationnelle est un principe mis de l'avant par le « *Global Youth Biodiversity Network* » (GYBN). Ce principe encourage l'équité entre les générations en matière de conservation et protection de la biodiversité, son utilisation durable et le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources biologiques. L'équité intergénérationnelle signifie aussi de se doter de moyens

(financiers et structurels) afin d'assurer une implication significative des jeunes générations (enfants et jeunes) dans les processus de prise de décision en matière d'action climatique et de protection de la biodiversité.¹³

Ce concept est explicitement mentionné dans le préambule de l'Accord de Paris, il est reconnu depuis longtemps comme un principe fondamental du droit international de l'environnement et il est reconnu et protégé dans au moins 63 constitutions nationales. Cependant, l'espace de participation et d'influence des jeunes reste toujours limité à l'échelle locale et internationale.

Dans le cadre de la COP16 sur la biodiversité, nous demandons au Canada :

- D'intégrer le principe d'équité intergénérationnelle dans les processus et les négociations afin d'encourager les États à la prise en compte des impacts et des solutions de long terme.

Dans le cadre de la COP16 sur la biodiversité et la COP29 sur le climat, nous demandons au Canada et aux États :

- D'offrir aux jeunes générations les moyens, les mécanismes appropriés et les espaces pertinents pour participer à l'élaboration des politiques et à la prise de décision en matière de conservation et de protection du climat et de la biodiversité.

Nous demandons au gouvernement du Québec de :

- Créer un Comité conseil jeunesse permanent sur le climat à l'Assemblée nationale, comité qui doit être indépendant, représentatif et adéquatement financé . Après près de 3 ans de discussion et de recherche, il est temps de passer de la parole aux actes.¹⁴

8- INTÉGRATION DES DIMENSIONS DU GENRE DANS LES POLITIQUES ET LES PROCESSUS DÉCISIONNELS

La crise climatique mondiale, la perte de biodiversité et l'inégalité persistante entre les genres sont intrinsèquement liées. La solution à ces enjeux doit aller de pair et tout le monde doit être impliqué. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la conservation de la

biodiversité : elles sont les gardiennes des ressources naturelles, les dépositaires des connaissances traditionnelles, et des agents de changement au sein de leurs communautés. Les groupes de femmes sont également des actrices importantes de changements dans les initiatives d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Les femmes et les filles représentent près de la moitié de la population mondiale, mais leur voix n'est pas suffisamment entendue dans les politiques relatives à la biodiversité et au climat.

En effet, les données montrent que les femmes ne participent pas de manière égale aux négociations. En 2008, elles ne représentaient que 31 % des délégués des Parties. En 2023, à la COP28, ce pourcentage atteignait encore 34 %. Il est inacceptable qu'en 2024 des structures décisionnelles aussi importantes dans l'écosystème des politiques climatiques mondiales continuent de saper les efforts en faveur de l'égalité des genres.¹⁵

Les membres du regroupement Femmes et genre, un des neuf grands regroupements d'acteurs de la société civile dans le processus de la CCNUCC, se sont montrés profondément préoccupés par le fait que la composition du comité d'organisation de la COP29 montrent que l'égalité des genres dans la prise de décision sur le climat reste une réflexion après coup et que l'égalité des genres est sous-estimée en tant que considération clé dans les politiques climatiques. Pourtant, pour être efficace et véritablement transformatrice, le respect et la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes doivent être au cœur de l'action climatique.¹⁶

Au moins, lors de la COP15 sur la diversité biologique, une étape historique a été franchie avec l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Ce cadre inédit est doté de cibles ambitieuses, notamment la cible 23, qui est axée sur la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles en matière de conservation de la biodiversité.¹⁷

Dans le cadre de la COP16 sur la biodiversité, nous demandons au Canada et aux États :

- D'intégrer les dimensions du genre et de s'engager à augmenter l'accès des femmes et des filles dans les politiques et les processus décisionnels pour lutter contre la perte de biodiversité et les changements climatiques. Les solutions fondées sur l'égalité des genres et dirigées par des femmes constituent une voie puissante vers la justice climatique.

Dans le cadre de la COP29 sur le climat, nous demandons au Canada de :

- Contribuer à ce que le programme de travail sur l'égalité des genres ne soit pas seulement renouvelé mais renforcé pour refléter notre engagement collectif en faveur de l'égalité des genres et de solutions efficaces à la crise climatique.

Dans le cadre de la COP16 sur la biodiversité et la COP29 sur le climat, nous demandons au Canada et aux États de :

- Intégrer les dimensions du genre et de s'engager à augmenter l'accès des femmes et des filles dans les politiques et les processus décisionnels pour lutter contre la perte de biodiversité et les changements climatiques. Les solutions fondées sur l'égalité des genres et dirigées par des femmes constituent une voie puissante vers la justice climatique.



Références

1. Climate Action Network International, 2023. Climate Action Network Position: The world needs a fair, fast, full, and funded fossil fuel phase-out.
<https://climatenetwork.org/resource/climate-action-network-position-the-world-needs-a-fair-fast-full-and-funded-fossil-fuel-phase-out/>
2. Radio Canada, 2023. COP28 : les pays lancent « le début de la fin » des énergies fossiles.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2034553/cop28-compromis-historique-energies-fossiles>
3. PACJA, 2024. Recommandations du Forum consultatif multipartite au 37ème Sommet des chefs d'État de l'UA sur le renforcement de la gouvernance de l'action climatique en Afrique.
<https://pacja.org/wp-content/uploads/2024/02/French.pdf>
4. Oxfam international, 2023. 2023 : les vrais chiffres des financements climat.
<https://policy-practice.oxfam.org/fr/resources/2023-les-vrais-chiffres-des-financements-climat-evaluation-du-respect-de-lengagement-de-100-milliards-de-dollars/>
5. The Nature Conservancy et UICN, 2023. Bonnes pratiques pour la réalisation de l'objectif 30x30.
https://www.nature.org/content/dam/tnc/nature/en/documents/DEFRA-30x30-FRENCH_OCT-23-new-intro.pdf
6. AidWatch Canada et Canadian Coalition on Climate Change and Development (C4D), 2024. An Overview of Canadian International Climate Finance, 2015/16 to 2023/24: Key Trends and Future Directions.
<https://aidwatchcanada.ca/canadian-climate-finance/>
7. Idem
8. IBON International. 2024. Global Call Global Call for Reparations and Real Solutions: Climate Advocacy and Campaign Briefer.
<https://climatejusticehub.org/2024/09/12/global-call-for-reparations-and-real-solutions-climate-advocacy-and-campaign-concept-note/#:~:text=The%20Global%20Call%20for%20Reparations,North%20on%20the%20global%20South.>
9. Latindadd, 2024. Amazonía, entre la deuda, la crisis climática y el extractivismo.
<https://latindadd.org/justicia-climatica/amazonia-entre-la-deuda-la-crisis-climatica-y-el-extractivismo/>
10. La forêt amazonienne s'étend sur huit pays : Brésil, Bolivie, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname et Venezuela.

11. COICA, 2024. Amazonía por la vida: protejamos 80% al 2025. Evitando el punto de no retorno. <https://80x25.coicamazonia.org/>
12. SPONG, 2024. Revendication du SPONG à la COP16.
13. GYBN, 2022. GYBN Policy Work on the Post-2020 Global Biodiversity Framework. <https://www.gybn.org/post2020>
14. AQOCI, 2023. Document de plaidoyer de l'AQOCI pour le COP28. <https://aqoci.qc.ca/cop-28-plaidoyer-de-laqoci/>
15. Women & Gender Constituency, 2024. Gender justice must be centered in COP29 outcomes. <https://womensgenderclimate.org/gender-justice-must-be-centered-in-cop29-outcomes/>
16. Idem
17. Women4Biodiversity, 2023. Égalité de genre dans la convention sur la diversité biologique. <https://www.women4biodiversity.org/publications/>

Visiter le site web de l'AQOCI:
aqoci.qc.ca

